

## Recherches sociographiques



### Commentaire

Jean-Réal Cardin

Volume 7, numéro 1-2, 1966

Le pouvoir dans la société canadienne-française

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055300ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055300ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Commentaire

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cardin, J.-R. (1966). Commentaire. *Recherches sociographiques*, 7(1-2), 80–83.  
<https://doi.org/10.7202/055300ar>

## COMMENTAIRE

Comme le fait remarquer M. Faucher, les notions de pouvoir politique et de pouvoir économique ne sont pas faciles à cerner de près. Plusieurs acceptions peuvent leur être attribuées selon les modèles utilisés, les variables considérées, les institutions étudiées ainsi que les époques et les réalités historiques qui sont envisagées.

D'une façon générale, toutefois, on peut affirmer que le pouvoir politique existe pour un groupe sectoriel, une élite ou une classe sociale, lorsque ce groupe, cette élite ou cette classe réussit à faire accepter, à des degrés variables selon les conjonctures, mais toujours d'une façon significative, son système de valeurs à l'ensemble d'une communauté politique donnée.

Envisagé de cette façon, le pouvoir politique, étayé par ce qu'on peut appeler une idéologie dominante, peut être partagé par des groupes divers au sein d'une communauté, groupes structurés, institutionnalisés qui, d'une façon concurrentielle ou monopolistique, imposent en tout ou en partie leurs schèmes de valeurs à la communauté globale.

Il est opportun de rappeler ici la différence essentielle qui existe entre, d'une part, le pouvoir politique réel ou sociologique, tel que nous venons de le caractériser et, d'autre part, la détention de l'autorité politique formelle, de caractère purement juridique et constitutionnel, qu'on appelle le gouvernement d'un pays.

Le pouvoir politique réel est en quelque sorte antérieur au pouvoir politique formel ou juridique, et ce dernier dépend généralement du premier dans ses institutions, ses mécanismes, ses objectifs et ses moyens de contrôle. Ainsi, les formes des institutions politiques et le rôle qui leur est en conséquence assigné découlent donc généralement de l'idéologie dominante, ou *des* idéologies dominantes, secrétées par certains groupes sociaux qui ont réussi historiquement à faire l'équation la plus parfaite possible entre leurs valeurs et les symboles qui les expriment et les valeurs et les symboles d'une large portion des membres de la communauté tout entière.

Ces groupes, incarnés en quelque sorte dans des institutions, peuvent être d'ordre religieux, économique, technocratique, professionnel, ou d'ordre composite, c'est-à-dire constitués d'un mélange des premiers, de sorte qu'ils acquièrent à ce moment la dimension proprement politique, tels les partis, écoles ou coteries politiques de toutes sortes agissant au plan de l'action ou de la propagande électorale.

Le pouvoir économique, pour sa part, est indéniablement identifiable, comme tel, car il s'exprime à un niveau qui lui est propre et à l'intérieur de réalités bien définies dans leurs objets et dans leur ordre de forces. Il s'exprime dans ce qu'on peut appeler avec Parsons et Dunlop, un « sous-système social », lequel a pour fonction essentielle la satisfaction des besoins matériels des membres de la communauté globale.

À l'intérieur de ce sous-système, c'est-à-dire de la réalité économique organisée, différents groupes sectoriels se font face et le pouvoir économique peut se trouver partagé entre ces groupes de divers façons. Pour qu'il soit viable, un certain consensus des partenaires est cependant nécessaire quant à l'acceptation commune de certaines valeurs. Autrement, le système est instable et un nouvel équilibre tend à se refaire par la voie du conflit social.

Prenons pour hypothèse que le système économique est stabilisé, qu'une certaine idéologie partagée par les participants ou imposée par certains d'entre eux y existe. Il peut encore arriver qu'il y ait conflit entre les valeurs du système économique, en tant que sous-système social, et celles du système social global, incarnées ou non dans les structures juridiques de l'appareil gouvernemental. Une telle situation représente alors un équilibre instable qui ne peut durer longtemps. Toute une série d'accommodements tendront à refaire un nouvel équilibre, soit par voie de changement social brusque (une révolution par exemple), soit par une évolution conduisant à l'acceptation d'un nouveau système de valeurs, d'une idéologie globale partagée par l'ensemble de la communauté. Ceci peut vouloir signifier, dans les cas extrêmes, la « colonisation » du pouvoir économique par le pouvoir politique, ou l'inverse.

À l'aide de ces considérations, j'aimerais insister, pour ma part, sur une idée principale, à savoir : avec les interdépendances de plus en plus marquées des fonctions sociales et le rôle accru que doivent assumer désormais les pouvoirs publics en matière économique et sociale, le Canada français (entendons ici le Québec) évolue rapidement vers la décolonisation du pouvoir politique par le pouvoir économique et s'oriente vers un contrôle de plus en plus communautaire de son évolution globale. Point n'est besoin de rappeler ici que depuis plus d'une centaine d'années, et à mesure que l'industrialisation s'est accentuée chez nous en marge des vieux schèmes traditionnels qui ont marqué notre société rurale jusqu'au dernier conflit mondial, le Québec a évolué dans le climat de libéralisme économique qui a si fortement marqué la société industrielle nord-américaine à laquelle nous appartenons.

Or, on sait que les valeurs dominantes d'une telle société sont celles du monde des affaires, qu'elles sont fondées sur l'autonomie quasi-absolue des décisions économiques d'ordre « privé » et qu'elles sont étayées sur le pouvoir économique qui découle tout naturellement du droit de propriété en régime capitaliste.

Sans aller dans le détail de l'arsenal de valeurs qui ont été historiquement utilisées par les détenteurs du pouvoir économique en régime de capitalisme libéral nord-américain (M. Faucher nous en donne d'ailleurs des exemples très éclairants), il convient d'affirmer que dans un tel régime, l'État (le pouvoir politique formel ou juridique), dans sa conception même, a été en quelque sorte « colonisé » par les détenteurs du pouvoir économique, ou si l'on veut, par les détenteurs du pouvoir politique réel. Il ne s'agit pas là d'un accident, mais d'une situation inhérente au système social lui-même, car le pouvoir politique formel (l'autorité publique) ne se reconnaissait aucune compétence en matière d'organisation et de contrôle économiques. Il acceptait d'emblée l'idéologie de l'économie libérale, laquelle, dominée par le monde des affaires, imposait la satisfaction des intérêts de ce dernier au nom même des valeurs du système économique, valeurs alors communautairement partagées et soigneusement entretenues par le monde des affaires. M. Faucher montre très bien comment les pouvoirs publics au Québec, s'ils ont réussi pendant un certain temps à retenir un certain contrôle économique sur le monde rural au Québec, par la voie des méthodes traditionnelles de surenchère électorale, de patronage et d'octrois contrôlés, n'ont pu exercer la même action vis-à-vis les détenteurs du pouvoir économique issus du secteur industriel. Ceux-ci, d'emblée, leur opposaient

victorieusement leurs propres intérêts en leur imposant les moyens de contrôle institués à l'échelle de l'Amérique du nord par le grand capitalisme américain.

L'histoire, par exemple, de la lutte qui a été menée au Québec durant l'entre-deux-guerres autour de la nationalisation de l'électricité, illustre fort bien ce que je viens de dire. L'attitude du premier ministre québécois en 1935 à ce sujet, telle que présentée par M. Faucher, est très symptomatique de la mentalité du temps et peut se résumer dans la citation ainsi rapportée : « Allons-nous dire que nous allons faire perdre cet argent aux actionnaires et aux obligataires ? Non ! Une telle Hydro n'est pas possible ».

Il faut ajouter ici que dans le cas du Québec, cette colonisation des pouvoirs publics par le pouvoir économique comportait une dimension qui caractérise bien la situation particulière de notre groupe ethnique quant aux conséquences d'ordre culturel et social qu'elle a entraînées historiquement pour lui. C'est le fait, bien connu en pays sous-développé, du clivage culturel entre les détenteurs du pouvoir économique et les détenteurs de l'autorité politique. Le Québec a été dans cette situation où les détenteurs anglo-américains du pouvoir économique, grâce au système capitaliste importé et imposé par l'industrialisation, se sont trouvés à détenir du même coup le pouvoir politique réel, lequel juridiquement et constitutionnellement était censé reposer dans les institutions gouvernementales, électoralement contrôlées par l'ensemble de la population québécoise.

Les choses ont cependant évolué rapidement depuis quelques années. Avec la socialisation accélérée des fonctions sociales et les nécessités de plus en plus évidentes de « concertation » économique que posent les problèmes de croissance à long terme et de stabilité relative dans l'avènement d'un mieux-être équitablement réparti — nécessités qui fondent désormais les objectifs premiers de la « nouvelle société » au Québec et ailleurs —, le rôle des pouvoirs publics s'accroît en conséquence.

On parle désormais de « politiques économiques » de « politiques de bien-être » de « politiques de salaires et de revenus », etc. Le changement n'existe pas au seul plan du vocabulaire mais révèle au contraire un glissement des « valeurs » communautaires qui entraîne avec lui l'avènement de la suprématie du politique sur l'économique, par l'ajustement de plus en plus accepté des intérêts particuliers aux impératifs d'ordre communautaire politiquement définis.

Une telle évolution tend à replacer le pouvoir politique réel là où il doit être, c'est-à-dire entre les mains des pouvoirs publics, des institutions politiques. À condition que la technocratie ne prenne pas un ascendant trop considérable dans les processus de décision au niveau des pouvoirs publics, (danger qui n'est pas propre, quoi qu'on en dise souvent, aux décisions gouvernementales), ce nouvel état de choses devrait normalement signifier, par la voie de la participation et de son pendant nécessaire, la contestation, l'ouverture de larges avenues par lesquelles, non plus seulement les détenteurs traditionnels du pouvoir économique, mais ceux des autres pouvoirs, des autres groupes sectoriels, pourront se faire entendre et faire valoir leurs points de vue. Je pense, par exemple, aux organisations syndicales qui, en Amérique du nord, étant donné le système décrit plus haut, n'ont pas pu ou n'ont pas su historiquement s'engager dans une action politique valable et ont dû se rabattre sur l'exploitation d'un certain pouvoir économique sur le marché du travail, pouvoir limité d'ailleurs, et exercé à l'inté-

rieur des schèmes idéologiques qui leur étaient imposés par ceux-là mêmes contre lesquels ils revendiquaient.

Pour ces derniers, comme pour l'ensemble des autres groupes de pression au Canada français, ce nouvel équilibre entre pouvoir économique et pouvoir politique peut signifier beaucoup dans le sens d'une participation communautaire accrue à l'évolution future du Québec.

Jean-Réal CARDIN

*Département de relations industrielles,  
Université Laval.*